

GLOBAL BIOENERGIES

Société Anonyme

5 rue Henri Desbruères
91000 EVRY

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

**FRANCE AUDIT CONSULTANTS
INTERNATIONAL**
10, allée des Champs Elysées
91042 Evry

GLOBAL BIOENERGIES

Société Anonyme
5 rue Henri Desbruères
91000 EVRY

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GLOBAL BIOENERGIES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Incertitude liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans le rapport de gestion inclus dans le document de référence. La société est bien consciente du retard pris pour le démarrage de la construction de l'usine, du niveau de sa trésorerie au 31/12/2018 qui est inférieur aux dépenses d'une année de fonctionnement. Mais en contrepartie, il y est précisé que le développement du procédé progresse, avec des tests satisfaisants réalisés par des industriels, et que la société a découvert de nouveaux marchés à fort potentiel et reçu des lettres d'intention.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude liée à la continuité d'exploitation », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- Ainsi que mentionné dans l'annexe des états financiers, tous les frais de recherche et développement sont portés en charges. Nous nous sommes assuré du respect de ce principe comptable adopté ;
- Les titres de participation et les créances détenues sur les filiales ne sont pas provisionnés car notamment les deux principales Global Bioenergies GmbH et SYNGIP refacturent à Global Bioenergies leurs amortissements et frais de recherche annuellement. Nous avons pu vérifier les refacturations ainsi effectuées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration inclus dans le document de référence et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise :

Nous attestons de l'existence dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration des informations sur le gouvernement d'entreprise requises par l'article L. 225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Evry, le 1^{er} mars 2019

Le Commissaire aux Comptes
France Audit Consultants International

Max PEUVRIER



COMPTES SOCIAUX DE GLOBAL BIOENERGIES SA

Bilan

In Extenso

BILAN - ACTIF	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/2018	Net au 31/12/2017
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-
Concessions, brevets et droits assimilés	279 545	243 627	35 918	60 735
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles				
Constructions	463 220	333 285	129 935	147 527
Installations techniques, matériel et outillage	2 478 228	1 866 793	611 435	1 220 969
Autres immobilisations corporelles	395 122	249 287	145 835	166 509
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	10 285 614	-	10 285 614	14 444 116
Prêts	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	1 060 763	-	1 060 763	365 223
ACTIF IMMOBILISE	14 962 491	2 692 992	12 269 499	16 405 079
Stocks	574 577	-	574 577	370 111
Créances				
Clients et comptes rattachés	150 414	-	150 414	251 457
Fournisseurs débiteurs	-	-	-	-
Personnel	-	-	-	-
Etats, Impôts sur les bénéfices	2 454 605	-	2 454 605	2 080 910
Etats, Taxes sur le chiffre d'affaires	547 604	-	547 604	306 918
Autres créances	464 403	-	464 403	261 408
Divers				
Avances et acomptes versés	-	-	-	-
Valeurs mobilières de placements	413 106	1 218	411 888	307 272
Disponibilités	10 112 033	-	10 112 033	12 626 436
Charges constatés d'avance	344 360	-	344 360	404 360
ACTIF CIRCULANT	15 061 102	1 218	15 059 884	16 608 872
Ecart de conversion				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	30 023 593	2 694 210	27 329 383	33 013 951

BILAN - PASSIF	Net au 31/12/2018	Net au 31/12/2017
Capital social	253 973	224 375
Primes d'émission et d'apport	74 206 457	67 866 703
Report à nouveau	- 51 848 052	- 38 945 556
Résultat de l'exercice	- 11 665 039	- 10 511 177
Subventions d'investissement	-	-
Provisions réglementées	-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES	10 947 338	18 634 345
Avances conditionnées	1 945 570	858 340
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	1 945 570	858 340
Provisions pour risques	-	-
Provisions pour charges	-	-
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	-	-
Emprunts obligataires convertibles	-	300 000
Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 138 943	2 174 413
Emprunts et dettes financières diverses	5 403 705	6 154 198
Fournisseurs et comptes rattachés	1 472 237	5 196 497
<i>Personnel</i>	194 492	234 660
<i>Organismes sociaux</i>	229 962	251 167
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	271 320	15 129
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	71 374	67 892
Dettes fiscales et sociales	767 148	568 848
Autres dettes	2 880 108	682 112
Produits constatés d'avance	2 774 334	836 519
DETTES	- 14 436 475	- 15 912 587
TOTAL PASSIF	27 329 383	35 405 272

Compte de résultat

In Extenso

COMPTE DE RESULTAT	du 01/01/2018	du 01/01/2017	Variation absolue (montant)	Variation absolue (%)
	au 31/12/2018	au 31/12/2017		
	12 mois	12 mois		
PRODUITS				
Production vendue	840 588	469 012	371 576	79,23%
Subventions d'exploitation	1 338 809	266 158	1 072 651	403,01%
Autres produits	408 668	801 819	-393 151	-49,03%
Total	2 588 065	1 536 989	1 051 076	68,39%
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Achats de matières premières	840 252	919 128	-78 876	-8,58%
Variation de stocks	-204 467	-54 834	-149 633	272,88%
Autres achats & charges externes	10 448 924	10 300 930	147 994	1,44%
Total	11 084 709	11 165 224	-80 515	-0,72%
MARGE SUR M/SES & MAT	-8 496 644	-9 628 235	1 131 591	-11,75%
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.	73 302	71 106	2 196	3,09%
Salaires et Traitements	3 045 465	2 855 691	189 774	6,65%
Charges sociales	1 268 891	1 165 900	102 991	8,83%
Amortissements et provisions	522 872	504 948	17 924	3,55%
Autres charges	294 849	258 180	36 669	14,20%
Total	5 205 379	4 855 825	349 554	7,20%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-13 702 023	-14 484 060	782 037	-5,40%
Produits financiers	178 600	239 582	-60 982	-25,45%
Charges financières	594 148	618 943	-24 795	-4,01%
Résultat financier	-415 548	-379 361	-36 187	9,54%
Opérations en commun				
RESULTAT COURANT	-14 117 571	-14 863 421	745 850	-5,02%
Produits exceptionnels	394 520	27 110	367 410	1355,25%
Charges exceptionnelles	488 024	65 352	422 672	646,76%
Résultat exceptionnel	-93 504	-38 242	-55 262	144,51%
Participations des salariés				
Impôts sur les bénéfices	-2 546 037	-1 999 166	-546 871	27,35%
RESULTAT DE L'EXERCICE	-11 665 038	-12 902 497	1 237 459	-9,59%

Annexe aux comptes statutaires au 31/12/2018

In Extenso

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2018,

- dont le total est de 27 329 383 Euros
- et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de 11 665 039 Euros

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis par le Conseil d'Administration.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 8 septembre 2014, la loi n° 83-353 du 30 avril 1983 et le décret 83-1020 du 29 novembre 1983, et conformément aux dispositions des règlements comptables 2000-06 et 2003-07 sur les passifs, 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation prévue :

- Logiciels 1 à 5 ans
- Constructions sur sol d'autrui 1 et 10 ans
- Matériel de recherche 5 ans
- Matériel informatique 3 et 5 ans
- Mobilier 10 ans
- Agencements 10 ans

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du dernier prix d'achat connu.

Une provision pour dépréciation égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées selon la méthode premier entré, premier sorti. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises

Lors de l'acquisition d'un actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

Frais de recherche et développement

La SA Global Bioenergies a choisi de comptabiliser les frais de recherche et développement en charges, et n'a donc pas opté pour l'inscription à l'actif de ses frais de recherche et développement.

Filiales

Nom et forme	Siège et SIREN	% contrôle	Méthode de consolidation	Secteur d'activité
SA GLOBAL BIOENERGIES	EVRY (91) 508 596 012	Société consolidante		R&D
GLOBAL BIOENERGIES GmbH	LEUNA (Allemagne)	100%	Intégration globale	R&D
SA IBN-One	EVRY (91) 810 716 704	50%	Intégration proportionnelle	R&D
IBN-Two GmbH	LEUNA (Allemagne)	100%	Intégration globale	R&D
Syngip BV	GELEEN (Hollande)	100%	Intégration globale	R&D
Syngip GmbH	LEUNA (Allemagne)	100%	Intégration globale	R&D

La SA Global Bioenergies a créé le 22 janvier 2013 une filiale allemande au capital de 25.000 euros dont elle détient 100 % des parts, la société **Global Bioenergies GmbH**.

Au 31 décembre 2018, un chiffre d'affaires de 4 159 k€ et une subvention d'un montant de 162 k€ ont été comptabilisés, et les charges s'élèvent à 6 264 k€.

La SA Global Bioenergies a consenti une avance en compte courant s'élevant à 8 293 k€ au 31 décembre 2018.

Cette avance a fait l'objet d'une rémunération sur l'exercice clos le 31 décembre 2018 pour un montant de 151 757 €.

Les titres de participation et créances détenus par la SA Global Bioenergies sur sa filiale n'ont pas été dépréciés pour les raisons suivantes :

- Global Bioenergies GmbH a obtenu, fin 2013, l'accord pour une subvention de 5,7 millions d'euros et courant 2016 pour 0,4 million d'euros de la part du Ministère Fédéral Allemand de l'Education et de la Recherche, dont une partie reste encore à encaisser (0,4 million). Par ailleurs, dans le cadre de la subvention européenne Optisochem accordée en 2017, une partie des coûts déclarés sont relatifs à la réalisation de runs de fermentation sur le démonstrateur de Leuna. La filiale allemande recevra donc une partie de la subvention européenne d'un montant total pour Global Bioenergies de 4,4 millions d'euros.
- Global Bioenergies GmbH réalise pour la maison-mère des prestations de R&D qu'elle lui facture ; elle facture par ailleurs depuis 2017 et le début de l'exploitation du démonstrateur les coûts d'amortissement (11,5 million d'euros amortis sur 48 mois).
- Le démonstrateur de Leuna pourra conserver une utilité au-delà de sa période d'amortissement (de façon analogue à ce qui se fait sur le pilote de Pomacle, déjà amorti

mais toujours en service), laquelle a été définie sur la période estimée nous séparant de la mise en exploitation de la première usine. Il pourra notamment être utilisé pour travailler sur d'autres molécules ou d'autres substrats.

- Ces différents flux devraient permettre à Global Bioenergies GmbH de retrouver la rentabilité à moyen terme.

La SA Global Bioenergies a créé le 27 mars 2015 une filiale française au capital de 37 000 euros dont elle détenait 99,982 % des parts, la SA IBN-One.

Le 13 mai 2015, la SA IBN-One a procédé à une augmentation de capital pour le porter à la somme de 1 000 000 euros.

En janvier 2016, la SA Global Bioenergies a racheté 6 actions.

A l'issue de ces opérations, la SA Global Bioenergies possède 50 % du capital de la SA IBN-One.

Au 31 décembre 2018, la SA IBN-One n'a réalisé aucun chiffre d'affaires et ses charges s'élèvent à 533 k€.

La SA Global Bioenergies a consenti une avance en compte courant s'élevant à 462 k€ au 31 décembre 2018.

Cette avance a fait l'objet d'une rémunération sur l'exercice clos le 31 décembre 2018 pour un montant de 4 410 €.

Les titres de participation détenus par la SA Global Bioenergies sur sa filiale n'ont pas été dépréciés pour les raisons suivantes :

- Il s'agit du deuxième exercice de la filiale SA IBN One
- La SA IBN One a obtenu en 2016 l'accord d'une avance remboursable d'un montant de 3,3 M€ octroyée par l'ADEME dans le cadre du programme des Investissements d'Avenir au titre des Démonstrateurs pour la Transition Ecologique et Energétique.

La SA Global Bioenergies a créé le 8 mai 2015 une filiale allemande au capital de 25 000 euros dont elle détient 100 % des parts, la société **IBN-Two GmbH**.

Au 31 décembre 2018, IBN-Two n'a aucun chiffre d'affaires et ses charges s'élèvent à 5 k€.

La SA Global Bioenergies a bénéficié en février 2017 de l'apport de l'intégralité des titres de la société **Syngip BV** (voir paragraphe augmentation de capital par apport de titres).

Au 31 décembre 2018, la société Syngip BV a réalisé un chiffre d'affaire de 384 k€ constitué de la refacturation à Global Bioenergies SA de ses prestations de recherche, perçu des subventions pour 206 k€ et ses charges s'élèvent à 629 k€.

La SA Global Bioenergies a consenti une avance en compte courant s'élevant à 568 k€ au 31 décembre 2018.

Cette avance a fait l'objet d'une rémunération sur l'exercice clos le 31 décembre 2018 pour un montant de 11 440 €.

Les titres de participation détenus par la SA Global Bioenergies n'ont pas été dépréciés pour les raisons suivantes :

- La société Syngip BV a obtenu en 2018, un accord sur le financement d'une partie de ses dépenses de recherche dans le cadre d'un projet européen, pour un montant total de 852 k€ dont 412 k€ encaissé en février 2018.
- Elle facture par ailleurs à Global Bioenergies SA ses prestations de recherche, lesquelles seront valorisées commercialement par la maison-mère, et non pas par Syngip BV.

Augmentation de capital par exercice de Bons de Souscription d'Actions

Suite au contrat PACEO, 10 000 BSA ont été exercés donnant lieu à la souscription de 10 000 actions nouvelles pour un prix d'exercice de 19 € par action, prime d'émission incluse.

Emission d'obligations convertibles en actions à bons de souscription d'actions (OCABSA)

Au cours de l'exercice 2016, la SA Global Bioenergies a procédé à l'émission privée d'OCABSA.

Les OCABSA ont été émises en plusieurs tranches, sur exercice de bons émis gratuitement qui obligent ensuite leur porteur pendant 24 mois, sous réserve de la satisfaction de certaines conditions, à souscrire une tranche d'OCABSA.

L'émission de la première tranche de 20 OCABSA représentant un montant nominal d'emprunt obligataire de 750 000 € a été réalisée le 22 septembre 2016 sur le fondement de la 8^e résolution de l'assemblée générale mixte du 3 juin 2015.

L'assemblée générale du 28 octobre 2016 a validé le principe de 14 autres tranches d'OCABSA, chacune d'un montant de 750 000 €.

Il était prévu que le tirage de chaque tranche soit réalisé automatiquement à l'expiration d'une période de 20 jours de Bourse à compter du tirage de la tranche précédente.

Il est par ailleurs convenu qu'à titre de paiement d'une commission d'engagement forfaitaire, la SA Global Bioenergies émette au profit de l'investisseur une OCA d'une valeur nominale de 37 500 € sans BSA attaché lors du tirage de chaque tranche.

Les obligations convertibles en actions (OCA) ont été émises au pair, soit 37 500 €, ne porteront pas intérêt et auront une maturité de 12 mois à compter de leur émission. Arrivées à échéance, les OCA encore en circulation devront impérativement être converties en actions. Toutefois, en cas de survenance d'un des cas de défaut prévu au contrat, les OCA non converties à cette date devront être remboursées au pair par la SA Global Bioenergies.

Le nombre de bons de souscription d'actions (BSA) à émettre à l'occasion de l'émission de chaque tranche d'OCABSA était tel que, multiplié par le prix d'exercice des BSA, le montant ainsi obtenu soit égal à 60 % du montant nominal de la tranche.

Les BSA seront immédiatement détachés des OCA à compter de leur émission.

Chaque BSA donnera droit à son porteur, pendant sa période d'exercice, de souscrire une action nouvelle de la société.

L'opération pouvait ainsi se traduire par un apport de fonds propre de 18 000 000 € : 11 250 000 € correspondant à la souscription de la totalité des OCA et 6 750 000 € correspondant à l'exercice de la totalité des BSA.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, il a été émis 5 tranches d'OCABSA de 21 OCABSA chacune, représentant un montant de 3 937 500 € d'OCA. Il a été converti 92 OCA, représentant une augmentation de capital s'élevant à 7 674,95 €, assortie d'une prime d'émission d'un montant de 3 442 257,03 €.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, il a été émis 6 tranches d'OCABSA de 21 OCABSA chacune, représentant un montant de 4 725 000 €. Il a été converti 139 OCA, dont 13 correspondant à une tranche d'OCABSA émise en 2016, représentant une augmentation de capital s'élevant à 12 873,20 €, assortie d'une prime d'émission d'un montant de 5 199 084,03€.

Au 31 décembre 2017, toutes les OCABSA qui avaient été préalablement émises ont été converties.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la SA Global Bioenergies a procédé à l'émission privée d'une seconde tranche d'OCABSA.

Le nouveau contrat prévoit que les OCABSA seront émis en 20 tranches (les « Bons d'Emission »), chacune d'un montant de 1 188 000 euros, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de Bracknor Investment (l'« Investisseur »). Chaque Bon d'Emission, attribué gratuitement à l'Investisseur, obligera ce dernier, sous réserve du respect de certaines conditions, à souscrire une tranche de 20 OCABSA.

Il est prévu que le tirage de chaque Bon d'Emission soit exercé automatiquement à l'expiration d'une période de 20 jours de Bourse à compter de l'exercice du Bon d'Emission précédent. Il est également prévu que la Société pourra à tout moment suspendre (puis reprendre) les tirages.

Il est par ailleurs convenu qu'à titre de paiement partiel d'une commission d'engagement à taux fixe, la Société émettra au profit de l'Investisseur une OCA supplémentaire d'une valeur nominale de 60 000 € (sans BSA attachés), lors de l'exercice de chaque Bon d'Emission.

Au 31 décembre 2017, seules les deux premières tranches pour un montant de 2 520 000 € ont été émises. Il a été converti 37 OCA, représentant une augmentation de capital s'élevant à 7 497,25 €, assortie d'une prime d'émission d'un montant de 2 212 369,17 €.

Lors de l'exercice clos au 31 décembre 2018, il a été converti 5 OCA, représentant une augmentation de capital s'élevant à 1 063 €, assortie d'une prime d'émission d'un montant de 298 915,60 €.

Suite à l'émission de la deuxième tranche, la SA Global Bioenergies a décidé de suspendre les tirages.

Augmentation de capital par apport de titres

En février 2017, la SA Global Bioenergies a bénéficié de l'apport de la totalité des parts de la société SYNGIP BV, société de droit néerlandais. En contrepartie de cet apport, Global Bioenergies a émis 37 240 nouvelles actions ordinaires au bénéfice des associés historiques de Syngip B.V., et 69 161 bons d'attribution d'actions (les « BAA ») attribués gratuitement et donnant lieu chacun à l'attribution d'une action nouvelle sous réserve de l'atteinte, par les équipes de Syngip B.V., d'un jalon technique dans le développement d'un procédé de conversion de ressources carbonées gazeuses en isobutène.

Ce jalon devra être atteint au plus tard dans les deux années suivant la date de l'approbation de cette opération par l'assemblée générale des actionnaires de Global Bioenergies, faute de quoi les BAA deviendraient caducs. Les 37 240 actions ordinaires nouvelles représentent une valorisation d'environ 875 000 euros, valorisation établie sur la base d'un cours de l'action à 23,4956 €. Les BAA donneront lieu à l'attribution de 69 161 actions ordinaires nouvelles, représentant une valorisation d'environ 1 625 000 euros à ce cours de référence de 23,4956 €. Les 37 240 actions ordinaires nouvelles seront assujetties à une période de lock-up, laquelle s'achèvera soit par l'atteinte du jalon cité précédemment, soit, au plus tard, deux ans après la date de l'assemblée générale des actionnaires de Global Bioenergies ayant approuvé l'opération.

Augmentation de capital par placement privé

Lors de sa réunion du 20 septembre 2018, le Conseil d'Administration a décidé de lancer une opération d'augmentation de capital par placement privé avec suppression du droit préférentiel de souscription, conformément à la huitième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 5 juin 2018. Lors de cette réunion, le Conseil d'Administration a donné tous pouvoirs au Directeur Général pour fixer les modalités définitives de l'augmentation de capital.

Par décision du 21 septembre 2018, le Directeur Général a constaté les modalités définitives de cette opération d'augmentation de capital, à savoir l'émission de 560 694 actions ordinaires nouvelles à un prix unitaire de 11,13 euros pour un montant total de souscription de 6 240 524,22 euros (28 034,70 euros de valeur nominale et 6 212 489,52 euros de prime d'émission).

Frais d'augmentation de capital

Comme pour les exercices précédents, les frais d'augmentation de capital ont été imputés au débit de la prime d'émission pour un montant de 361 151,49 €.

Attribution de BSPCE – BSA – BEA

Plans d'attribution	Nombre de bons restant à exercer au 31/12/2018	Nombre d'actions correspondantes	Date butoir d'exercice
BSA 06-2009	12 000	12 000	30/11/2019
BSA 12-2011	2 477	2 477	19/12/2021
BSA 10-2012	9 900	9 900	29/10/2022
BSPCE A01-2014	12 417	12 417	07/01/2019
BSPCE B01-2014	11 880	11 880	07/01/2019
BSA A01-2014	8 000	8 000	07/01/2024
BSA 07-2014	3 000	3 000	02/07/2024
BSPCE A07-2014	6 200	6 200	02/07/2024
BSPCE B07-2014	1 500	1 500	02/07/2024
BSA A01-2015	6 000	6 000	12/01/2025
BSA B01-2015	750	750	12/01/2025
BSPCE A01-2015	6 991	6 991	12/01/2025
BSPCE B01-2015	14 819	14 819	12/01/2025
BSPCE A10-2015	7 500	7 500	13/10/2025
BSPCE B10-2015	4 955	4 955	13/10/2025
BSA A10-2015	400	400	13/10/2025
BSA B10-2015	1 000	1 000	13/10/2025
BSPCE A02-2016	30 000	30 000	15/02/2026
BSA BKN T1	14 851	14 851	21/09/2021
BSA A09-2016	1 300	1 300	21/09/2026
BSA B09-2016	3 000	3 000	21/09/2026
BSPCE 09-2016	15 200	15 200	21/09/2026
BSA BKN T2	15 126	15 126	30/10/2021
BSA BKN T3	14 506	14 506	07/11/2021
BSA BKN T4&5	34 258	34 258	04/12/2021
BSA BKN T6	14 975	14 975	16/01/2022
BAA Syngip	69 161	69 161	01/02/2019
BSA BKN T7	15 592	15 592	12/02/2022
BSA 02-2017	2 250	2 250	21/02/2027
BSA BKN T8	16 728	16 728	12/03/2022
BSA BKN T9	16 666	16 666	10/04/2022
BSA BKN T10	18 450	18 450	14/05/2022
BSA BKN T11	18 518	18 518	18/06/2022
BSA BKN2 T1	14 476	14 476	26/06/2022
BSA BKN2 T2	18 182	18 182	26/07/2022
BSPCE A09-2017	8 000	8 000	28/09/2027
BSPCE B09-2017	2 000	2 000	28/09/2027
BSA 09-2017	2 000	2 000	28/09/2027
TOTAL	455 028	455 028	

Evolution du capital social

Le capital social de la SA Global Bioenergies à la clôture de chaque exercice a été le suivant :

	30/06/2009	30/06/2010	30/06/2011	30/06/2012
Capital social en euros	41.800	46.600	79.009	82.830
Nb des actions ordinaires existantes	41.800	46.600	1.580.180	1.656.600
	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015
Capital social en euros	90.892,95	137.762,80	138.773,40	141.509,85
Nb des actions ordinaires existantes	1.817.959	2.755.256	2.775.468	2.830.197
	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	
Capital social en euros	167.681,35	224.375,05	253.972,75	
Nb des actions ordinaires existantes	3.353.627	4.487.501	5.079.455	

Actions propres

L'Assemblée Générale du 12 mai 2011 a autorisé le Conseil d'Administration à l'effet de mettre en œuvre un programme d'achats d'actions de la société. Cette autorisation a été systématiquement renouvelée annuellement depuis 2012, le dernier renouvellement datant du 26 juin 2017. Ces achats d'actions pourront être effectués aux fins de favoriser la liquidité des titres de la société, dans la limite de 10 % du capital social de la société à la date de réalisation des achats.

Au 31 décembre 2018, depuis la souscription du contrat de liquidité intervenue lors de l'introduction en Bourse, la SA Global Bioenergies a versé la somme de 425 000 €. La répartition est la suivante :

- 10 439 actions propres représentant 0,21 % du total des titres en circulation pour une valeur d'acquisition de 64 963,42 €.
- Compte liquidités pour 28 622,34 €

Convention de licence

Le 13 février 2009, la SA Global Bioenergies a signé une convention de licence exclusive d'un brevet moyennant le versement de redevances trimestrielles.

Ce contrat prévoit également le paiement de redevances complémentaires sur l'exploitation directe et indirecte des demandes de brevet d'un montant maximal de 5% du chiffre d'affaires.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, les redevances trimestrielles se sont élevées à la somme de 107 668 €. Une redevance complémentaire s'élevant à 31 500 € a été versée.

Le 8 juillet 2011, le Conseil d'Administration a autorisé la conclusion d'un nouveau contrat de licence, pour lequel la redevance est annuelle.

Ce contrat prévoit que le montant de la redevance à verser s'élève annuellement à la plus élevée des sommes suivantes : 120.000 € ou 10 % du chiffre d'affaires indirect. Compte tenu du chiffre d'affaires imputable à ce contrat de licence, la redevance s'élève à la somme de 120 000 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Crédit d'impôt recherche

La SA Global Bioenergies a engagé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 des dépenses nettes de subventions encaissées rentrant dans le champ d'application du Crédit d'Impôt Recherche pour un montant de 7 938 k€, générant un Crédit d'Impôt Recherche d'un montant s'élevant à 2 381 k€.

De plus, la SA Global Bioenergies a déposé au cours de l'exercice clos le 31 décembre une déclaration rectificative de Crédit d'Impôt Recherche 2017 pour un montant de 164 700 €. Cette somme a été intégralement remboursée par les Services Fiscaux le 27 décembre 2018.

Honoraires Commissaires aux Comptes

Le montant des honoraires du Commissaire aux Comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 41 010 € HT au titre du contrôle légal des comptes.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est composé sur l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

- De l'atteinte de milestones
- De la refacturation aux filiales de certains coûts

La répartition géographique est la suivante :

En euros	France	Etranger	Total
Prestation de service	-	631 540	631 540
Refacturation filiales	121 008	88 040	209 048
Total	121 008	719 580	840 588

Aides à l'innovation perçues sur les exercices antérieurs

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) agissant pour le compte de l'Etat a, dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir, signé avec la SA Global Bioenergies une convention de financement dans le cadre du projet Bioma +.

Ce projet porte sur un montant global de dépenses éligibles à engager par la SA Global Bioenergies s'élevant à la somme de 7 306 341,14 €.

Le montant maximum de l'aide attribuée à la SA Global Bioenergies s'élève à la somme de 3 982 872,38 €, réparti en un maximum de 1 327 624,13 € à titre de subvention et 2 655 248,25 € à titre d'avance remboursable.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, la SA Global Bioenergies a perçu une avance de 15 % du montant maximum de l'aide, réparti entre 199 143,62 € au titre de subvention et 398 287,24 € au titre d'avance remboursable.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, la SA Global Bioenergies a perçu un total de 2 588 867,06 €, décomposé en 1 725 911,37 € d'avance remboursable et 862 955,69 € de subventions.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, la SA Global Bioenergies a perçu un total de 796 574,46 €, décomposé en 531 049,64 € d'avance remboursable et 265 524,82 € de subventions.

La SA Global Bioenergies a en conséquence perçu la totalité des sommes attribuées.

L'avance remboursable devra être reversée à l'ADEME en fonction du déroulement de l'opération et de l'atteinte d'objectifs techniques.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, la SA Global Bioenergies a procédé au paiement d'une somme de 687 286,71 €, correspondant au remboursement de 398 287,24 € d'avance remboursable et au paiement de 288 999,47 € d'intérêts.

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) a signé avec la SA Global Bioenergies une convention de financement dans le cadre du programme des Investissements d'Avenir au titre des Démonstrateurs pour la Transition Ecologique et Energétique.

Ce projet porte sur un montant global de dépenses éligibles à engager par la SA Global Bioenergies s'élevant à la somme de 12 716 141,36 €.

Le montant maximum de l'aide attribuée à la SA Global Bioenergies s'élève à la somme de 5 722 263,61 € entièrement à titre d'avance remboursable.

Au cours de l'exercice 2016, la SA Global Bioenergies a perçu une avance de 15 % du montant maximum de l'aide, soit une somme de 858 339,54 €.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, la SA Global Bioenergies a perçu une avance de 19 % du montant maximum de l'aide, soit 1 087 230,09 €.

Au cours de l'exercice 2017, il a été signé une convention de subvention entre Bio Based Industries Joint Undertaking, la SA Global Bioenergies et 5 autres partenaires dans le cadre d'un projet de subvention européen dénommé « Optisochem ».

La SA Global Bioenergies est coordinatrice du projet Optisochem. A ce titre, elle a perçu la somme de 3 316 867 € sur la période, répartie ainsi :

- Fonds de garantie : 487 775 €
- Contribution PPCA : 390 220 €
- Montant à partager entre les différents partenaires, y compris GBE : 2 438 872 €

Au 31 décembre 2018, la SA Global Bioenergies était redevable d'une somme s'élevant à 375 000 € au titre des montants à reverser aux partenaires. Elle a été comptabilisée dans le poste « Autres dettes ».

La quote-part de subvention revenant à la SA Global Bioenergies est de 1 387 573 € au 31 décembre 2018. Le montant des dépenses engagées au 31 décembre 2018 s'élève à 2 619 656 €. Compte tenu d'un taux de subventionnement de 50 %, un produit constaté d'avance de 77 745 € a été comptabilisé.

Aide à l'innovation perçue sur l'exercice

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, il a été signé une convention de subvention entre l'Union Européenne, la SA Global Bioenergies et de nombreuses institutions académiques et groupes industriels à travers l'Europe dans le cadre d'un projet de subvention européen H2020 dénommé « Rewofuel ».

La SA Global Bioenergies est coordinatrice du projet Rewofuel. A ce titre, elle a perçu la somme de 9 314 898 € sur la période, répartie ainsi :

- Fonds de garantie : 692 815 €
- Montant à partager entre les différents partenaires, y compris la SA Global Bioenergies : 8 622 083 €

Au 31 décembre 2018, la SA Global Bioenergies était redevable d'une somme s'élevant à 2 505 108 € au titre des montants à reverser aux partenaires. Elle a été comptabilisée dans le poste « Autres dettes ».

La quote-part de subvention revenant à la SA Global Bioenergies est de 2 462 958 € sur la période. Le montant des dépenses engagées au 31 décembre 2018 s'élève à 248 596 €. Compte tenu d'un taux de subventionnement de 70 %, un produit constaté d'avance de 2 288 941 € a été comptabilisé.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, il a été signé une convention de subvention entre l'Union Européenne, la SA Global Bioenergies et de nombreuses institutions académiques et groupes industriels à travers l'Europe dans le cadre d'un projet de subvention européen H2020 dénommé « Sweetwood ».

La SA Global Bioenergies a perçu une avance d'un montant de 450 692 € sur la période. Le montant des dépenses engagées au 31 décembre 2018 s'élève à 171 619 €. Compte tenu d'un taux de subventionnement de 70 %, un produit constaté d'avance de 330 559 € a été comptabilisé.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, il a été signé une convention de subvention entre l'Union Européenne, la SA Global Bioenergies et de nombreuses institutions académiques et groupes industriels à travers l'Europe dans le cadre d'un projet de subvention européen H2020 dénommé « Eforfuel ».

La SA Global Bioenergies a perçu une avance d'un montant de 77 089 € sur la période. Aucune dépense n'ayant été engagée au 31 décembre 2018, cette somme a été intégralement comptabilisée dans le poste produit constaté d'avance.

Détail des produits constatés d'avance au 31 décembre 2018

Projet	Montant PCA
Optisochem	77 745 €
Rewofuel	2 288 941 €
Sweetwood	330 559 €
Eforfuel	77 089 €
Total	2 774 334 €

Emprunts pour l'innovation

La SA Global Bioenergies a bénéficié lors de l'exercice clos le 31 décembre 2013 d'un emprunt à taux zéro pour l'innovation consenti par BPI France d'un montant de 740.000 €, d'une durée de 31 trimestres dont 12 trimestres de différé d'amortissement. Les échéances de remboursement sont linéaires sur 20 trimestres.

Le premier remboursement a eu lieu le 31 mars 2016 et le dernier aura lieu le 31 décembre 2020.

Au 31 décembre 2018 il reste dû la somme de 296 000 € répartie comme suit :

- Moins d'un an : 148.000 €
- De un à cinq ans : 148.000 €

La SA Global Bioenergies a bénéficié lors de l'exercice clos le 31 décembre 2015 d'un emprunt à taux zéro pour l'innovation consenti par BPI France d'un montant de 1.400.000 €, d'une durée de 30 trimestres dont 10 trimestres de différé d'amortissement. Les échéances de remboursement sont linéaires sur 20 trimestres.

Le premier remboursement a eu lieu le 31 décembre 2017 et le dernier aura lieu le 30 septembre 2022.

Au 31 décembre 2018, il reste dû la somme de 1 050 000 € répartie comme suit :

- Moins d'un an : 280 000 €
- De un à cinq ans : 770 000 €

La SA Global Bioenergies a bénéficié lors de l'exercice clos le 31 décembre 2015 d'un emprunt pour l'innovation consenti par BPI France d'un montant de 600.000 €, d'une durée de 28 trimestres dont 8 trimestres de différé d'amortissement. Les échéances de remboursement sont linéaires sur 20 trimestres.

Le premier remboursement a eu lieu le 30 septembre 2017 et le dernier le 30 juin 2022.

Au 31 décembre 2018, il reste dû la somme de 420 000 € répartie comme suit :

- Moins d'un an : 120 000 €
- De un à cinq ans : 300 000 €

Cet emprunt est assorti d'un intérêt au taux fixe annuel de 5,23 %.

Effectif moyen

L'effectif moyen de la SA Global Bioenergies s'est élevé à 55 au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, réparti en 26 non cadres et 29 cadres.

Au 31 décembre 2018, l'effectif est de 56 salariés (voir note 13).

Engagements de retraite

Le montant des engagements pour indemnités de départ à la retraite est au 31 décembre 2018 de 65 668 € et n'a pas fait l'objet d'un enregistrement comptable.

L'engagement a été calculé sur l'ensemble du personnel avec les paramètres suivants :

- Taux d'augmentation annuel des salaires : 2 %
- Age de départ prévu : 62 ans
- Taux de rotation : 1 %
- Taux de mortalité : TV88/90

Crédit d'impôt Compétitivité-Emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté au compte 444 – Etat –impôt sur les bénéfices pour un montant de 72 067 €. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Utilisation du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi

Au cours de l'exercice, l'entreprise a utilisé le produit du CICE pour financer son activité grâce notamment à de nouveaux investissements en matière de recherche et développement, à un certain nombre de recrutement.

Dans les tableaux suivants, tous les montants sont, sauf indication contraire, exprimés en K€.

Informations financières

Bilan 31 décembre 2018 et 31 décembre 2017 en normes françaises

ACTIF	Note	31-déc-18	31-déc-17
Immobilisations incorporelles	2	36	61
Immobilisations corporelles	3	887	1 535
Immobilisations financières	4	11 346	14 809
Actif immobilisé		12 269	16 405
Stock	5	575	370
Clients et comptes rattachés		150	251
Autres créances et comptes de régul	6	3 812	3 054
Placements court terme		412	6 686
Disponibilités	7	10 112	6 248
Actif circulant		15 061	16 609
Total de l'actif		27 330	33 014

PASSIF	Note	31-déc-18	31-déc-17
Capital		254	224
Prime d'émission		74 206	67 867
Report à nouveau		-51 848	-38 946
Résultat		-11 665	-12 902
Capitaux propres	1	10 947	16 243
Avances conditionnées	8	1 946	858
Emprunts obligataires convertibles		0	300
Emprunts	9	6 543	8 329
Fournisseurs et comptes rattachés	10	1 472	5 196
Autres dettes et comptes de régul	10	6 422	2 088
Dettes		16 383	16 771
Total du passif		27 330	33 014

Compte de résultat 31 décembre 2018 et 31 décembre 2017 en normes françaises

	Note	31-déc-18	31-déc-17
Chiffre d'affaires		841	469
Subventions		1 339	266
Autres produits		48	3
Total des produits d'exploitation		2 227	738
Consommables et variation de stock		636	864
Charges externes		10 088	9 502
Impôts et taxes		73	71
Charges de personnel	13	4 314	4 022
Redevances		264	253
Dotations aux amortissements		523	505
Autres charges		31	5
Total des charges d'exploitation		15 929	15 222
Résultat d'exploitation		-13 703	-14 484
Produits financiers		179	240
Charges financières		594	619
Résultat financier	11	-416	-379
Produits exceptionnels		395	27
Charges exceptionnelles		488	65
Résultat exceptionnel	12	-93	-38
Crédit d'impôt recherche		2 546	1 999
RESULTAT NET		-11 666	-12 902

Tableau des flux de trésorerie		
	31-déc-18	31-déc-17
Résultat net	-11 666	-12 902
Dotation aux amortissements	524	505
Plus-values de cession d'actif	0	0
Marge brute d'autofinancement	-11 142	-12 397
Variation du besoin en fonds de roulement	-251	5 746
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-11 393	-6 651
Acquisition d'immobilisations	843	3 646
Cession d'immobilisations	297	2
Compensation comptes courants	4 160	0
Flux de trésorerie lié aux op d'invest.	3 614	-3 644
Augmentation de capital en numéraire	6 727	18 816
Frais augm capital imputés s/ prime d'émission	361	784
Avances remboursables perçues	1 087	0
Emprunts contractés	0	300
Avances remboursables restituées	398	0
Emprunts remboursés	1 916	1 253
Flux net trésorerie lié aux op de financt	5 139	17 079
Variation de la trésorerie	-2 638	6 784
Trésorerie d'ouverture	11 781	4 997
Trésorerie de clôture ²⁹	9 143	11 781

²⁹ Déduction faite des intérêts courus non échus sur avances et emprunts pour un montant de 1,4 M€

Notes explicatives

Note 1 : Variation des Capitaux Propres

Situation nette au 31 décembre 2017	16 243
--	---------------

Augmentation de capital	30
Augmentation prime d'émission	6 340
Emission de BSA	0
Distribution de dividendes	0
Résultat	-11 666

Situation nette au 31 décembre 2017	10 947
--	---------------

Note 2 : Immobilisations Incorporelles

Eléments	31-déc-17	Augment.	Diminution	31-déc-18
Logiciels et site internet	268	11		279
Immobilisations incorporelles brutes	268	11	0	279
Amortissements	207	36		243
Dépréciations	0			0
Immobilisations incorporelles nettes	61	-25	0	36

Note 3 : Immobilisations Corporelles

Eléments	31-déc-17	Augment.	Diminution	31-déc-18
Constructions	462	1		463
Matériel de recherche	2 693	117	332	2 478
Agencement	214	1		215
Matériel informatique	146	17		162
Mobilier	18	0		19
Immobilisations corporelles brutes	3 533	136	332	3 337
Amortissements	1 998	487	35	2 449
Dépréciations	0	0	0	0
Immobilisations corporelles nettes	1 536	-351	297	888

Note 4 : Immobilisations Financières

Eléments	31-déc-17	Augment.	Diminution	31-déc-18
Dépôts et cautionnements	365	696	0	1 061
Participations	1 425	0	0	1 425
Créances rattachées à des participations	13 019	3 049	7 209	8 860
Prêts	0	0	0	0
Immobilisations financières brutes	14 809	3 745	7 209	11 346
Dépréciations	0			0
Immobilisations financières nettes	14 809	3 745	7 209	11 346

Note 5 : Stocks

Eléments	Brut 31 décembre 2018	Dépréciation	Net 31 décembre 2018
Matières consommables	574	0	574
Total	574	0	574

Note 6 : Autres Créances et Comptes de Régularisation

Eléments	Brut 31 décembre 2018	Provision	Net 31 décembre 2018	< 1 an	< 5 ans
Clients	152	0	152	152	0
Autres créances	3 466	0	3 466	3 466	0
Charges constatées d'avance	344	0	344	344	0
Total	3 962	0	3 962	3 962	0

Les autres créances sont principalement constituées des différents crédits d'impôts pour 3 002 k€ (CIR, CICE, créances TVA et crédit d'impôt apprentissage), d'avances aux filiales pour 460 k€ et de produits à recevoir pour 4 k€.

Note 7 : Disponibilités et placements

Le total des disponibilités au 31 décembre 2018 est de 10 111,71 k€ répartis de la façon suivante :

- Comptes courants banques : 10 110,3 k€
- Comptes à terme : 1 002 k€
- Dépôts à terme : 375 k€

Note 8 : Avances conditionnées

Eléments	31-déc-17	Augment.	Diminution	31-déc-18
ADEME-ISOPROD	858	1 087	0	1 946
Total	858	1 087	0	1 946

Note 9 : Emprunts

Eléments	31-déc-17	Augment.	Diminution	31-déc-18
OCA	300	0	300	0
Bpifrance	540	0	120	420
Bpifrance PTZ	1 811	0	465	1 346
BNP	978	0	512	466
SG	792	0	357	434
CIC	400	0	162	238
Ademe	2 655	0	298	2 357
Total	7 476	0	2 214	5 262

Note 10 : Dettes d'Exploitation

Eléments	Montant brut	< 1 an	< 5 ans
Dettes fournisseurs	1 472	1 472	0
Dettes fiscales et sociales	767	767	0
Autres dettes	2 880	2 880	0
Produits constatés d'avance	2 774	2 774	0
Total	7 893	7 893	0

Note 11 : Résultat Financier

Eléments	31-déc-18
Gains de change	5
Produits de placement	174
Total produits	179
Pertes de change	13
Intérêts des emprunts	581
Dépréciation SICAV	1
Total charges	595
Résultat financier	-416

Note 12 : Résultat Exceptionnel

Eléments	31-déc-18
Produits exceptionnels de gestion	0
Produit cession actif	297
Bonis rachat actions propres	97
Total produits	394
Charges exceptionnelles de gestion	0
Valeur éléments actif cédés	297
Malis rachat actions propres	191
Total charges	488
Résultat exceptionnel	-94

Note 13 : Personnel

Effectif au	31-déc-18
Cadres	28
Non cadres	28
Total	56

Charges de personnel	31-déc-18
Salaires	3 045
Charges sociales	1 269
Total	4 314

Note 14 : Engagements Hors Bilan

Éléments	31-déc-18
Nantissement créances	575
Nantissement fond de commerce	2 600
Nantissement sur matériel	849
Nantissement sur titres	347
Engagement crédit-bail	263
Autres engagements donnés	
Total engagements donnés	4 634

Avals, cautions et autres garanties reçus	1 550
Engagement crédit-bail	
Autres engagements reçus	
Total engagements reçus	1 550

**AUTRES INFORMATIONS
EN K€**

PRODUITS A RECEVOIR

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31-déc-18
Subvention à recevoir	0
Dégrèvement CFE	4
Intérêts sur compte courant	0
Intérêts sur compte à terme	3
Total	7

CHARGES A PAYER

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	31-déc-18
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	201
Dettes fiscales et sociales	350
Total	551

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Charges constatées d'avance	31-déc-18
Charges d'exploitation	344
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	344

CREDIT-BAIL

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			2 394 567		2 394 567
Cumul exercices antérieurs			2 057 404		2 057 404
Dotations de l'exercice			264 593		264 593
Ammortissements			2 321 997		2 321 997
Cumul exercices antérieurs			1 978 096		1 978 096
Exercice			216 622		216 622
Redevances payées			2 194 718		2 194 718
A un an au plus			111 988		111 988
A plus d'un an et cinq ans au plus			151 154		151 154
Redevances restant à payer			263 142		263 142
A un an au plus			77 172		77 172
A plus d'un an et cinq ans au plus			0		0
Valeur résiduelle			77 172		77 172
Montant pris en charge dans l'exercice			216 622		216 622